

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance publique du conseil municipal du 17 septembre 2025

Rapporteur: Madame le Maire

Point adopté à l'UNANIMITÉ par 27 voix POUR

2. Modification de la contribution communale attribuée au SICPAN au titre de l'année 2025

Rapporteur: Madame le Maire

Point adopté à l'UNANIMITÉ par 27 voix POUR

3. Approbation du projet de convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine

Rapporteur: Armand DE MAIGRET

Point adopté à l'UNANIMITÉ par 27 voix POUR

4. Eau potable – Convention de subventionnement avec AQUI'BRIE pour les actions transverses menées par l'association

Rapporteur: Frédéric BRUNOT

Point adopté à la MAJORITÉ par 21 voix POUR

6 CONTRE (Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Julien BOUDET)

5. Eau potable – Convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des actions d'animation

Rapporteur: Frédéric BRUNOT

Point adopté à l'UNANIMITÉ par 27 voix POUR

6. Attribution d'une subvention communale au profit de l'association SILLAGE au titre de l'année 2025

Rapporteur: Sylvie POIRIER

Point adopté à l'UNANIMITÉ par 27 voix POUR

7. Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Amicale Laïque Nangissienne au titre de l'année 2026

Rapporteur: Edith LION

Point adopté à l'UNANIMITÉ par 27 voix POUR

Mairie de Nangis Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 77370 Nangis www.ville-nangis.fr 8. Présentation du rapport d'utilisation du FSRIF 2024

<u>Rapporteur</u>: Madame le Maire L'assemblée délibérante a pris acte

9. Avenant n°1 de prorogation de la convention signée entre la commune et l'EPFIF relative à l'acquisition des terrains de la ZAC de la Grande Plaine

Rapporteur: Madame le Maire

Point adopté à l'UNANIMITÉ par 27 voix POUR

10. Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

Rapporteur : Philippe DUCQ

Point adopté à l'UNANIMITÉ par 27 voix POUR

11. Présentation des décisions municipales n°2025/286 à 2025/356

<u>Rapporteur</u>: Madame le Maire L'assemblée délibérante a pris acte